

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 15 SEPTEMBRE 2025, À 19 H 00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Tiffany Butler, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4 (Prend son siège à 19h25)
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
5. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
6. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – QUALITÉ DES MATÉRIAUX (LABORATOIR) – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
7. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-155

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-09-156

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2025-07-115, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour des travaux d'entretien du chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU la réception des soumissions et l'ouverture de celles-ci, le 9 septembre 2025, à 10h05, en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Lucille Labonté, du maire, Robert Bertrand, de l'inspecteur en bâtiments, environnement et voirie, Benoit Leclerc et de tous les représentants des soumissionnaires (témoins);

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions reçu est le suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Statut
Les Pavages Lafleur et Fils Inc.	608 029.25\$	Conforme
Uniroc	615 639.36\$	Conforme
Eurovia Québec	652 792.73\$	Conforme
Groupe Pavage CG	721 593.19\$	Conforme

ATTENDU QUE suivant l'analyse de conformité des soumissions effectuée par la firme HKR Consultation, madame Myriam Archambault, ingénieur chargée du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

QUE le conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 608 029.25\$ incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation par le MAMAH du règlement d'emprunt no. 2025-01, nécessaire à la réalisation des travaux ;

ET QUE la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit également utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-09-157

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU QUE suivant l'adoption de la résolution no. 2021-04-053, le contrat d'ingénierie et chargé de projet, de la réfection du chemin de la Rivière-Blanche a été octroyée à la firme HKR ;

ATTENDU la réception de l'offre de service no. OS25-333-MAY, de la part de la firme HKR Consultation pour la surveillance des travaux du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Section 2) – phase 1 ;

ATTENDU QUE les services incluent sont les suivants :

Réunion de démarrage et compte-rendu	Montant forfaitaire	1 212.75\$
Surveillance des travaux en chantier	116.00\$/hrs. Pour 95 heures	11 020.00\$
Validation des fiches techniques et suivi de la documentation	Montant forfaitaire	1 581.09\$
Surveillance des travaux (Bureau)	142.00\$/hrs. Pour 27 heures	3 834.00\$
Déplacements	0.82\$/Km	696.15\$
Visite et certificat de réception provisoire	Montant forfaitaire	1 665.09\$
Visite et certificat de réception finale	Montant forfaitaire	1 665.09\$
TOTAL		21 674.17\$

ATTENDU QUE certains frais associés à l'offre de service professionnelle, présentée par la firme HKR, sont estimés selon le nombre d'heures en chantier prévues au bordereau de soumission et que seules les heures réellement travaillées seront facturées ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET**

RÉSOLU

QUE sous réserve de l'approbation par le MAMAH du règlement d'emprunt no. 2025-01, nécessaire à la réalisation des travaux, la municipalité de Mayo accepte les termes et conditions de la soumission présentée par la firme HKR, pour la surveillance des travaux du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche (Section 2) – phase 1, d'une somme de 21 674.017\$ plus les taxes applicables;

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – QUALITÉ DES MATÉRIAUX (LABORATOIR) – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-09-158

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$

ATTENDU la réception de l'offre de service no. OS25-334-MAY, de la part de la firme HKR Consultation, pour le contrôle de la qualité de matériaux du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, en date du 12 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE les services incluent sont les suivants :

BUREAU ET CHANTIER	Coût unitaire	Coût total
Ingénieur en contrôle qualité senior	142.00\$	1 988.00\$
Technicien en chantier	116.00\$	9 280.00\$
Coordination/répartition	100.00\$	1 000.00\$
Administration	82.00\$	328.00\$
Déplacement et équipement	114.00\$	1 368.00\$
Essais en laboratoire		2 947.00\$
	TOTAL	16 911.00\$

ATTENDU QUE les frais associés à l'offre de service professionnelle, présentée par la firme HKR, sont estimés selon le nombre d'heures en chantier et de tests en laboratoire prévus au bordereau de soumission et que seules les heures réellement travaillées seront facturées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE sous réserve de l'approbation par le MAMAH du règlement d'emprunt no. 2025-01, nécessaire à la réalisation des travaux, la municipalité de Mayo accepte la soumission présentée par la firme HKR, pour le contrôle de la qualité des matériaux du chantier de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, d'une somme de 16 911.00\$ plus les taxes applicables;

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2024-2028) soit utilisée et affectée à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-9-159

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **QUE** la séance soit levée.

19 h 30

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Par
Lucille Labonté, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire